

**NOM DE LA COLLECTIVITE :****LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES****MAIRIE DE POUILLY SOUS  
CHARLIEU****Avancement de grade catégorie C 2026****Grade d'avancement : Agent de maîtrise principal**

Identité	Age	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme GERIFAUD FRANCOISE 03511 MAIRIE DE POUILLY SOUS CHARLIEU MAIRIE DE POUILLY SOUS CHARLIEU	54	Agent de maîtrise Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps partiel (tranche des 90) à 90.00 % Depuis le 01-10-2022 (anc. 3 A 3 M)	Titulaire (CNRACL) 13ème échelon Depuis le 01-08-2025	Oui / <del>Non</del>	1	01-10-2026

**RÉPARTITION Agent de maîtrise principal**

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**RÉPARTITION GLOBALE**

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Fait le : 27/01/2026 à Pouilly sous Charlieu

L'Autorité Territoriale : Le Maire,

Philippe JANSARD



L'autorité Territoriale indique sa décision par OUI ou par NON.

Dans l'affirmative, elle mentionnera le rang de classement pour le grade de promotion ainsi que la date prévue dans la nomination. Ces éléments doivent être concordants dans la chronologie.

**NOM DE LA COLLECTIVITE :**

**LISTE DES AGENTS PROMOVABLES**

**MAIRIE DE POUILLY SOUS CHARLIEU**

**Avancement de grade catégorie C 2026**

**Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Identité	Age	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. CHALTON DIDIER 10252	57	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps complet	Echelle C1 Titulaire (CNRACL) 10ème échelon Depuis le 08-09-2023	Oui / <del>Non</del>	1	01-06-2026
MAIRIE DE POUILLY SOUS CHARLIEU		Depuis le 01-06-2018 (anc. 7 A 7 M)				

RÉPARTITION Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	
Total	Hommes
1	1

RÉPARTITION GLOBALE		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Fait le : *27/01/2026* à *Pouilly sous Charlieu*  
 L'Autorité Territoriale : *Le Maire,*  
*Philippe MAILLON*



L'autorité Territoriale indique sa décision par OUI ou par NON.  
 Dans l'affirmative, elle mentionnera le rang de classement pour le grade de promotion ainsi que la date prévue dans la nomination. Ces éléments doivent être concordants dans la chronologie.